PROCES VERBAL DU RESULTAT DU VOTE POUR L'ELECTION DES MEMBRES REPRESENTANTS DES ARBITRES

DEPOUILLEMENT DES URNES ELECTRONIQUES
19/11/2024 – 19H00

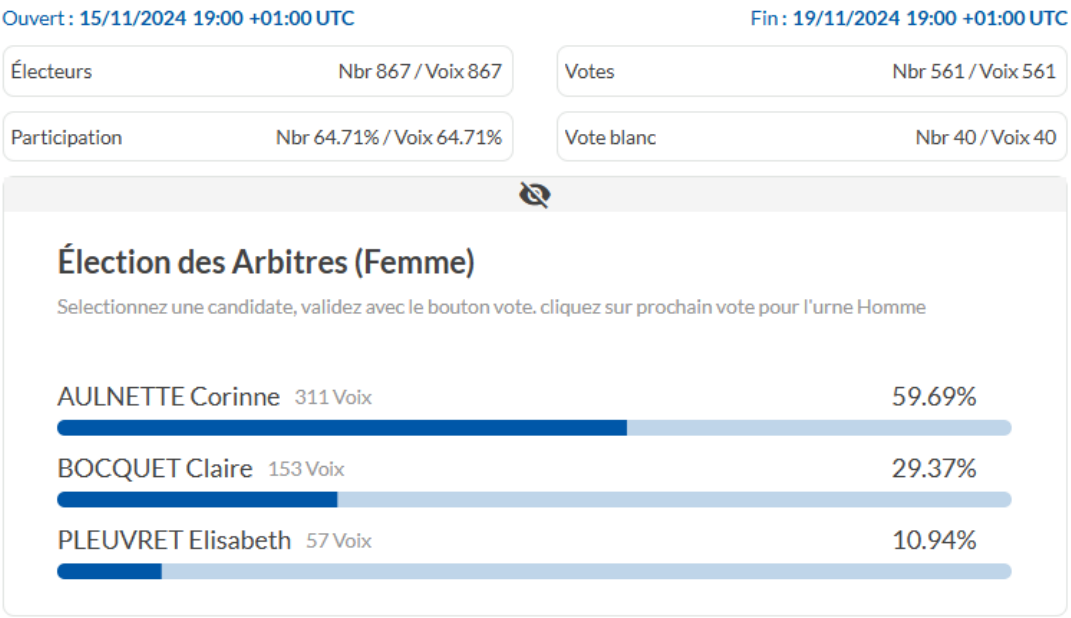
Assistent au dépouillement à distance

- M. Benjamin PEYRELEVADE, Président de la CSOE
- M. Antoine SAVIGNAT, Scrutateur général
- M. Eric MARLIOT, Directeur FFVoile (à l'invitation de la CSOE)
- M. David SETROUK, société VOTEER

Le scrutin est clos à 19H00, les urnes électroniques fermées.

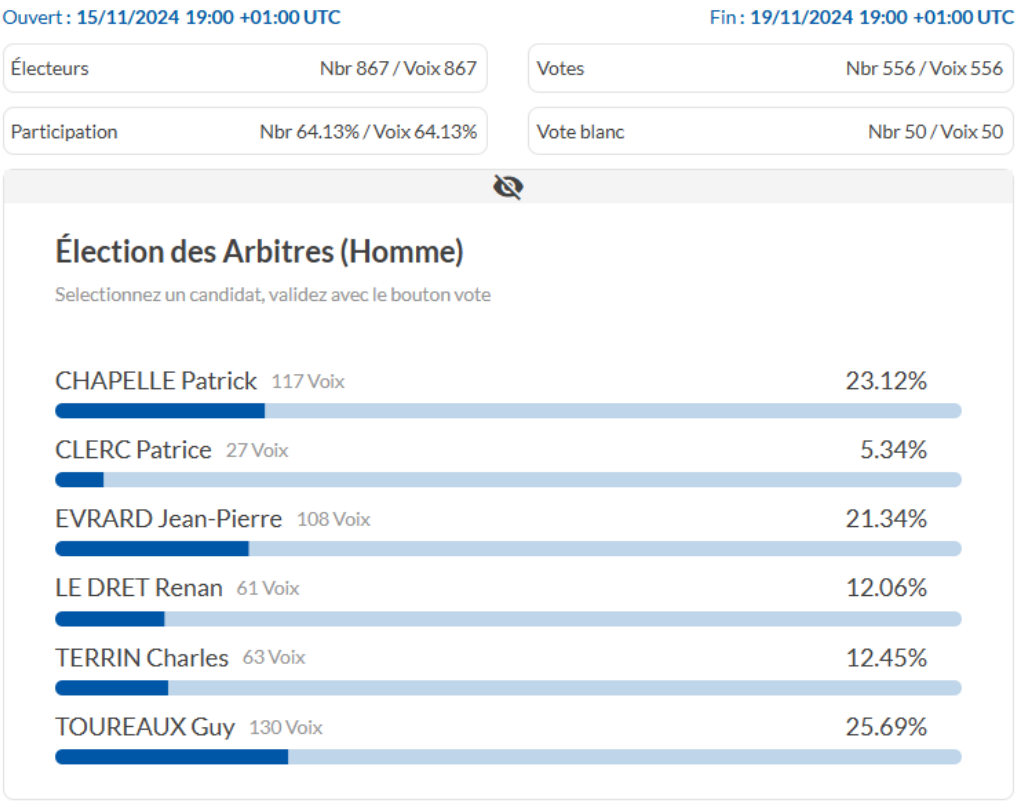
RESULTATS DU SCRUTIN

- Membre représentante des arbitres - 1 poste à pourvoir (1 femme)



Mme Corinne AULNETTE – <u>Élue membre représentante des arbitres au Conseil d'administration de la FFVoile</u> *(mandature 2024-2028)*

- Membre représentant des arbitres - 1 poste à pourvoir (1 homme)



M. Guy TOUREAUX – <u>Élu membre représentant des arbitres au Conseil d'administration de la FFVoile</u> *(mandature 2024-2028)*

En ce qui concerne le scrutin pour l'élection des membres représentants des arbitres au Conseil d'administration de la FFVoile, l'attention de la CSOE a été attirée par la FFVoile au cours des opérations d'élection sur une difficulté touchant le corps électoral. Il est apparu que trois (3) électeurs avaient été omis de la liste des votants, et que trois (3) électeurs y avaient été inscrits sans droit. Cette situation résultait d'une erreur interne, et non d'une tromperie ou d'une fraude d'un ou plusieurs candidats. La CSOE, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, a rendu un avis aux fins de voir cette situation être régularisée au plus tôt, en cours de scrutin. Cet avis a été soumis au Scrutateur général, qui a demandé à la FFVoile de prendre toutes dispositions utiles pour procéder à cette régularisation. Les trois (3) électeurs indûment écartés ont été réintégrés au corps électoral et autorisés à voter. Sur les trois électeurs qui avaient improprement été intégrés au corps électoral, deux ont pu en être retirés avant de voter, de sorte qu'un seul -porteur d'une voix- a indûment voté. Cette situation, certes regrettable, n'est pas de nature à remettre en cause la validité ou la sincérité du scrutin, dès lors que Mme Corinne AULNETTE et M. Guy TOUREAUX ont été élus avec respectivement 158 et 13 voix d'écart sur le(a) candidat(e) suivant(e).

Sur ce, les résultats de l'élection des membres représentants des arbitres, tels que ci-dessus désignés, sont proclamés par la CSOE.

Fait à Paris le 19 novembre 2024
Pour la CSOE
Son président, Benjamin PEYRELEVADE

